la deuxième lecture du Bill S-29, intitulé: «Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest».

Après débat, L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est— Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que le Bill C-162, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat, Étant posée la question sur la motion, elle est— Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est— Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'examen du rapport du Comité permanent des finances sur le Budget principal, le Budget revisé et le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

Il est-

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird, attirant l'attention du Sénat sur la quatorzième réunion annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bruxelles, en Belgique, du 11 au 15 novembre 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est-

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hayden attirant l'attention du Sénat sur l'article 53 et l'ar-